

Préavis d'adjudication de contrats – (15-22001 – Numéro de référence)

Le préavis d'adjudication de contrats est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer un contrat à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente, au plus tard à la date de clôture énoncée dans le préavis, d'énoncé des capacités montrant qu'il satisfait aux exigences établies dans le préavis d'adjudication de contrat, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

Exigence : Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) souhaite attribuer un contrat de services à Bruker AXS Inc. pour la maintenance préventive de l'équipement suivant: spectromètre XRF S4 Pioneer de fluorescence rayons-X, instrument de diffraction rayons-X à poudre Bruker D8 Advance, et spectromètre TXRF S1 Picofox de fluorescence rayons-X à réflexion totale. Bruker AXS est le fabricant d'équipement d'origine pour ces instruments et est le seul fournisseur de savoir qui peut répondre adéquatement à ces besoins d'entretien.

Le vendeur est la compagnie d'origine de laquelle ces instruments ont été achetés. Le vendeur est donc le seul fournisseur autorisé et capable d'effectuer le service de maintenance pour ces instruments, ce qui est en conformité avec les exigences et recommandations en matière de sécurité pour les appareils d'analyse aux rayons-X (Code de sécurité 32).

Le Conseil national de recherches Canada se réserve le droit d'attribuer des contrats de service supplémentaires tel que décrit dans cet avis une fois que toutes les années d'option du présent contrat auront été exercées.

Exception au Règlement sur les marchés de l'État : L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour l'approvisionnement en vertu du paragraphe 6 d) : le marché ne peut être exécuté que par une seule personne. Le Règlement sur les marchés de l'État permet donc à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer un appel d'offres.- Lorsqu'il s'agira de livraisons additionnelles à assurer par le fournisseur initial et portant sur le remplacement de pièces ou la prestation de services continus à l'égard de fournitures, de services ou d'installations déjà livrés, ou visant à compléter ces fournitures, services ou installations, et qu'un changement de fournisseur obligerait l'entité à acheter des équipements ou des services ne répondant pas à des conditions d'interchangeabilité avec des équipements ou des services déjà existants.

Le contrat proposé est pour la période s'étendant d'avril 2015 à avril 2018

Le coût du contrat proposé est estimé à 148 982.40\$ (USD)

Non et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance :

Bruker AXS
5465 East Cheryl Parkway
Madison, WI 53711-5373

Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités. Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les produits ou les services décrits dans la présente peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource dont le nom est indiqué dans le présent avis, à la date de clôture au plus tard, qui est aussi précisée dans l'avis. L'énoncé de capacités doit clairement montrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

Date et heure de clôture : 30 avril 2015, 14 h HNE

Les demandes de renseignements et l'énoncé des capacités doivent être envoyés à :

Melody Ellis
1200, chemin de Montréal, M22
Ottawa (Ontario) K1A 0R6
Téléphone : 613 993-4461
Courriel : Melody.Ellis@cnrc-nrc.gc.ca